

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

# **Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical**

## Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-17

## OBJET : Cotisation à l'AREC pour 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Francois BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESSAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PRROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY

ÉTAIENT ABSENTS : MM Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITEUILS

M. Jean-Luc FOUILLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité

(38)

M. le Président rappelle que, depuis 2018, le SDEER adhère à l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC), qui a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, d'économie circulaire, et de lutte contre le changement climatique de Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et de suivi.

Pour l'année 2026, le montant de la cotisation d'adhésion se porte à 1 900 euros pour les syndicats d'énergie – tarif identique par rapport à 2025.

M. le Président propose au Bureau que le SDEER verse sa cotisation d'adhésion à l'AREC pour l'année 2026.

88

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*